



**HAIRSTYLING INSTRUCTOR APPLICATION
2016**

Name :	
Address :	
City :	Postal code :
☎ :	E-mail:
License number:	Year obtained:

All applicants must be pre-approved by the Examining & Licensing Committee prior to apprenticeship training. To obtain pre-approval, the following documents must be submitted with the application:

- High school diploma or high school equivalency certificate (GED)
- A resume indicating four years of working experience as a certified hairstylist, in a licensed salon employing more than one hairstylist.

Once you have been pre-approved, you may commence your apprenticeship training and submit the following criteria to complete your application:

- Adequate knowledge of current hairstyling skills through having attended upgrading courses, recent work or other means, to the satisfaction of the Examining & licensing Committee. Proof must be submitted.
- Training course curriculum outline indicating method of instruction, hours of theory and practical training, satisfactory to the Examining & Licensing Committee
- Proof of 30 days of apprenticeship training (240 hours) under a licensed hairstyling instructor, in a licensed school, or a 3-credit hour University course in Adult Education, or a combination of both.

➤ Submit the required fees:	Application fee	\$ 60.00
	Mannequin head	\$ 50.00
	Examination fee	\$ 100.00
	TOTAL	\$ 210.00

- Fees are non-refundable

The Instructor must complete the practical exam successfully with a mark of **85% on all elements**. If you obtain a lower mark than 85% on any element, you may rewrite that element only once at a cost of \$20.00 per element.

Date

Signature

Send to :

Cosmetology Association of NB or certification@canb.ca
220 Whiting Road
Fredericton, NB E3B 5V5

e-mail:
certification@canb.ca
fax:
1(506) 458-1354

Information:
Toll free: 1 (800) 561-8087 ext. 1
or
☎ 1 (506) 458-8087 ext. 1



**ENREGISTREMENT À TITRE D'INSTRUCTEUR EN COIFFURE
2016**

Nom :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
☎ :	Courriel:
Numéro du permis:	Année obtenu:

Le Comité des examens et de l'accréditation doit pré-approuver le candidat avant qu'il débute la formation d'apprentissage dans une école accrédité. Les exigences suivantes doivent être soumis avec la demande afin d'être pré-approuvé :

- Diplôme d'étude secondaire ou l'équivalent de l'évaluation en éducation générale (GED)
- Un résumé indiquant quatre ans d'expérience de travail comme coiffeur-styliste accrédité dans un établissement de coiffure ayant plus d'un coiffeur-styliste à son service.

Une fois pré-approuvé, vous pourrez commencer la formation d'apprentissage dans une école accréditée et compléter votre demande avec les exigences suivantes :

- Pouvoir démontrer au comité des examens et de l'accréditation que la personne a une connaissance suffisante des techniques actuelles de la coiffure, ayant suivi un cours de perfectionnement ou travaillé récemment, notamment.
- Exposer les grandes lignes du cours de formation, indiquant la méthode d'enseignement de même que le nombre d'heures d'enseignement théorique et pratique, cours que le comité des examens et de l'accréditation estime satisfaisant.
- Avoir suivi 30 jours (240 heures) de formation en apprentissage sous la direction d'un instructeur accrédité dans une école autorisée, ou un cours universitaire de 3 crédits en éducation des adultes, ou une combinaison des deux.

➤ Payer les frais requis:	Droits d'inscription	60 \$
	Tête de marotte	50 \$
	Frais d'examen	100 \$
	TOTAL	210 \$

- Les frais sont non-remboursables

L'instructeur doit atteindre avec succès l'examen pratique avec une note d'évaluation **d'au moins 85% pour chaque segment**. Si vous obtenez moins de 85% pour un élément ou plus, vous pourrez reprendre le segment échoué une seule fois, au coût de 20 \$ (par segment).

Date

Signature

Soumettre à l'adresse suivante :

Association de cosmétologie
du N-B
220 ch. Whiting
Fredericton, NB E3B 5V5

ou courriel:
certification@canb.ca
fax:
1(506) 458-1354

Informations:

Sans frais: 1 (800) 561-8087 ext. 1
ou
☎ 1 (506) 458-8087 ext. 1